

REGLEMENT INTERIEUR USOM GYM MONDEVILLE ADULTES

TOUS LES MEMBRES DE L'USOM GYM ADHERENT AU REGLEMENT INTERIEUR : ILS EN RECONNAISSENT LES DROITS ET LES OBLIGATIONS.

INSCRIPTION : Remplir un bulletin d'adhésion et le remettre dûment signé et accompagné des documents demandés aux personnes responsables des inscriptions. Le règlement de la cotisation doit être effectué au moment de l'inscription. L'adhésion au club vaut acceptation des statuts du club et de son règlement intérieur.

Toute modification des renseignements fournis lors de l'inscription devra être signalée (changement d'adresse, numéros de téléphone, adresse mail, maladie grave, intervention chirurgicale...etc.).

Il est souhaitable de fournir une adresse mail afin recevoir les informations relatives au fonctionnement de la section L'USOM GYMNASTIQUE s'engage à ne pas diffuser cette adresse sans autorisation de l'adhérent.

CERTIFICAT MEDICAL : L'adhérent devra obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique de moins de 3 mois.

COTISATION : La cotisation est forfaitaire et n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité du gymnaste. Elle est annuelle, perçue en début de saison.

ASSURANCE : Chaque adhérent est assuré, durant la pratique de son activité, en responsabilité civile par l'assurance de la fédération. Les locaux et le matériel sont assurés par l'USOM GYMNASTIQUE.

RESPONSABILITE : Les adhérents inscrits au club sont pris en charge uniquement lors de la durée du cours. Le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un incident ou accident survenu en dehors des heures de cours.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement, le pratiquant autorise les membres dirigeants du Club présents et/ou l'entraîneur responsable à prendre toutes les mesures d'urgence qu'il jugera nécessaire pour assurer sa sécurité en tenant compte des informations mentionnées lors de l'inscription.

TENUE VESTIMENTAIRE : Le pratiquant doit obligatoirement se changer dans le vestiaire.

La participation aux cours nécessite le port d'une tenue appropriée, tennis propre et serviette pour mettre sur les tapis de sol. Lors des entraînements le port des bijoux est déconseillé. En aucun cas, le club ne pourra être tenu responsable des objets (bijoux, téléphone) cassés, perdus ou volés durant les cours.

DROIT A L'IMAGE : L'adhérent autorise la diffusion de son image sur tous supports de communication et tous outils de promotion du club, sur le site de la mairie de Mondeville et la presse locale.

L'adhérent certifie avoir pris connaissance du règlement, affiché dans tous les gymnases et s'engage à le respecter. Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive de La section sans remboursement partiel ou total de la cotisation.

Nom, prénom de l'adhérent

Date, " lu et approuvé",

Signature